

Séance du Conseil Municipal du 22 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi vingt-deux février à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du dix février 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents : 15 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christine BILLÉ, Cindy CALESTROUPAT, Alice DABADIE, Nicolas DARZAC, Didier DELORD, Christian FROUIN, Louis GOMEZ, Patrick JACQMOT, Cédric LABORDE, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPÉ, Frédéric RICHEVAUX, Jean-François THOMAS.

Absent : zéro

Excusé : zéro

Monsieur Patrick JACQMOT a été élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte de Gestion de la commune établi par la trésorerie. Présentation. Délibération. Vote.
- Compte administratif de la commune. Présentation. Délibération. Vote.
- Délibération d'affectation des résultats et vote.
- Compte de Gestion de l'assainissement collectif de Viella établi par la trésorerie. Présentation. Délibération. Vote.
- Compte administratif de l'assainissement collectif de Viella . Présentation. Délibération. Vote.
- Délibération d'affectation des résultats et vote
- Information CCAA
- Vote des taux d'imposition 2021
- Questions diverses

Le compte rendu de la réunion du 11 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

1 – Compte de Gestion 2020 :

La trésorerie établit le **Compte de Gestion** de l'année qui reprend toutes les dépenses et les recettes de la commune par imputation.

Le secrétariat de mairie établit le **Compte Administratif** de la commune qui reprend également toutes les dépenses et recettes de la commune par imputation.

Le secrétariat doit vérifier la concordance entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

Monsieur le Maire présente les chiffres selon les documents simplifiés en pièces jointes et qui peuvent se résumer comme suit :

Budget communal de VIELLA

➤	<u>Investissement:</u>	
	- Dépenses Prévues:	100 053,32 €
	- Dépenses Réalisées:	73 466,91 €
	- Recettes Prévues:	100 053,32 €
	- Recettes Réalisées:	52 779,61 €
	- Résultat Investissement: 52 779,61 – 73 466,91 =	- 20 687,30 €
➤	<u>Fonctionnement:</u>	
	- Dépenses Prévues:	465 361,72 €
	- Dépenses Réalisées:	354 474,44 €
	- Recettes Prévues:	465 361,72 €
	- Recettes Réalisées:	476 153,12 €
	- Résultat Fonctionnement: 476 153,12 – 354 474,44 =	121 678,68 €
	<u>Résultat Global 2020 : 121 678,68 – 20 687,30 =</u>	100 991,38 €

Dépenses de fonctionnement

Total des Dépenses de Fonctionnement:	354 474,44 €	
Charges de Personnel (64)	135 220,01 €	= 38,15 %
Autres Charges de Gestion Courante (65)	55 332,77 €	= 15,61 %
Charges à Caractère Général (011)	68 979,65 €	= 19,46 %
Atténuation de Produits 014 (Versement CCAA)	81 699,96 €	= 23,05 %
Charges Financières (66)	5 485,27 €	= 1,55 %
Taxes Foncières (63512)	4 143,00 €	= 1,17 %
Impôts Taxes, Versements (63)	2 173,45 €	= 0,61 %

Recettes de fonctionnement

Total des Produits de Fonctionnement:	476 153,12 €	
Excédent de fonctionnement 2019 reporté (002)	84 259,98 €	
Recettes nette Fonctionnement 2020	391 893,14 €	
Produits des services: (70) Piscine, cimetière, etc.	10 467,25 €	= 2,20%
Impôts et Taxes (73)	212 507,09 €	= 44,63 %
Dont Taxes Foncières et d'Habitation (73111)	200 954,00 €	= 42,20 %
Dotations et Subventions (74)	132 686,55 €	= 27,87 %
Revenus des Immeubles (752)	21 755,91 €	= 4,57 %

Résultat de Fonctionnement 2020 **121 678,68 €**

Dépenses d'investissement

Total des Dépenses Investissement	73 466,91 €
Emprunts et Dettes (16)	35 529,91 €
Immobilisations corporelles (21)	2 307,29 €
Total des dépenses d'ordre hors opérations	70 882,39 €

Recettes d'investissement

Total des Recettes Investissement:	52 779,61 €
Dotations, Fonds divers et réserves (10)	3 133,16 €
Dont: FCTVA	3 009,00 €
Excédents d'Investissement reporté	45 146,45 €
Subventions d'investissement reçues	00,00 €

Résultat Investissement 2020 **- 20 687,30 €**

Monsieur le Maire sort de la salle.

Le premier adjoint soumet le vote du compte de gestion et du compte administratif à l'assemblée.

Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité (14 voix) les deux documents comptables.

Vote de la délibération d'affectation des résultats 2020 sur 2021 :

Excédent de fonctionnement cumulé	121 678,68 €
Déficit d'Investissement	- 20 687,30 €
Résultat reporté en Fonctionnement	121 678,68 €
Résultat reporté en Investissement	- 20 687,30 €

Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité (14 voix) l'affectation du résultat.

2 – Budget assainissement collectif de VIELLA

Investissement:

- Dépenses Prévues	251 811,49 €
- Dépenses Réalisées	229 048,44 €
- Recettes Prévues	251 811,49 €
- Recettes Réalisées	239 776,49 €
- Résultat de Clôture Investissement	10 728,05 €

Fonctionnement:

- Dépenses Prévues	78 808,08 €
- Dépenses Réalisées	50 775,70 €
- Recettes Prévues	78 808,08 €
- Recettes Réalisées	78 480,89 €
- Résultat Fonctionnement	27 705,19 €

Résultat Global 2020: 10 728,05 + 27 705,19 = 38 433,04 €

Pour mémoire: L'emprunt court terme de 200 000 € figure dans le montant de l'investissement 2020, il a été remboursé en Mars 2020.

Monsieur le Maire sort de la salle.

Le premier adjoint soumet le vote du compte de gestion et du compte administratif assainissement collectif de Viella à l'assemblée.

Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité (14 voix) les deux documents comptables.

Vote de la délibération d'affectation des résultats 2020 sur 2021 :

Excédent de fonctionnement cumulé:	27 705,19 €
Excédent d'Investissement :	10 728,05 €
Résultat reporté en Fonctionnement:	27 705,19 €
Résultat reporté en Investissement:	10 728,05 €
Résultat Global 2020: 10 728,05 + 27 705,19 =	38 433,04 €

Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité (14 voix) l'affectation du résultat de l'assainissement collectif de Viella.

Fonctionnement sur 1 an (Recettes)

Chapitres	Désignation	Total Budget
70	produits	260 000
	Consultations	260 000,00
74	Dotations, subventions et participations	27 000,00
	CPAM	27 000,00
75	Autres produits de gestion courante	13 000,00
758	virement du BP	13 000,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	Total Général	300 000,00

08.02.2021

Les projets des budgets d'investissement à la création et de fonctionnement annuel de ce centre Intercommunal de Santé Armagnac Adour (C I S A A) sont importants.

Pour assurer l'équilibre du budget d'origine, un transfert à partir du budget principal de la CCAA de l'ordre de 80 000 € sera nécessaire. L'ensemble des communes membres de la CCAA peuvent s'attendre à une augmentation du fonds de compensation versé chaque année à la CCAA. Pour VIELLA, l'augmentation pourrait être de l'ordre de plus ou moins 5 000 à 6 000 euros. La commission d'évaluation des charges transférées va se réunir pour calculer les montants.

Une remarque est faite par un membre du Conseil municipal : « il faudrait demander une participation plus importante à la commune de St Mont qui perçoit un fonds de compensation positif depuis plusieurs années alors que la recette correspondante pour la CCAA n'existerait plus ».

* **Écoles de VIELLA** : Monsieur le Maire présente le compte-rendu suite à la rencontre entre le DASEN (Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale) et Messieurs Michel PETIT (Président de la CCAA) et Jean-François THOMAS (Maire de VIELLA et vice Président de la CCA en charge des affaires scolaires).

La baisse des effectifs sur le groupe scolaire de Viella a entraîné un questionnement sur la faisabilité de la réhabilitation de cette école. Monsieur le Directeur de la DASEN s'est montré rassurant sur les mesures de carte scolaire et n'a pas émis de menaces à l'encontre de cette école. Il a même félicité les élus du territoire pour le travail de maillage scolaire qui avait été entrepris. Concernant le projet des travaux, l'architecte a fourni l'avant projet définitif. Le dossier de permis de construire doit être déposé en Mairie. Une réunion de présentation du projet sera organisée à l'attention des enseignantes et des parents d'élèves.

4 – Présentation et vote des taux d'imposition pour 2021

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition communaux doivent être votés chaque année à l'occasion du vote du budget communal. Ces taux concernent les taxes suivantes :

- TH : Taxe Habitation (résidences secondaires)
- TFB : Taxe Foncier Bâti,
- TFNB : Taxe Foncier Non Bâti,

Pour la commune de VIELLA, ces taux n'ont pas varié depuis 2016. Monsieur le Maire présente une synthèse des taux appliqués par les communes de la Communauté de communes Armagnac Adour et précise que Viella est dans la moyenne des taux des autres communes de la CCAA.

Les recettes de l'année 2020 se décomposent comme suit :

Taxe habitation (en partie versée par l'état):	72 312 €
Taxe habitation sur les logements vacants:	4 451 €
Taxe Foncier Bâti: taux de 16,91 %	69 060 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties:	54 652 €

Total du récapitulatif des rôles généraux : **200 475 € Réel perçu** au compte 73 111:

On note une légère différence sur le compte 73 111 avec le rôle des impôts :

Compte 73 111 : 200 954 € Rôle de Impôts : 200 475 €

Une augmentation du fonds de compensation de la CCAA est à prévoir en raison notamment des travaux de voirie et de la création du C I S A A. Les projets sur la commune de VIELLA (station service de carburants et aménagement de la Place de cochons) vont engendrer des dépenses supplémentaires.

Une simulation avec une augmentation à 3 % et 5 % des taux de taxes a été demandé au service des impôts pour 2021. Pour permettre d'équilibrer le budget 2021 (en dépenses et en recettes) et éviter un emprunt trop important, il est nécessaire de prévoir une augmentation des taux à appliquer cette année. Monsieur le Maire présente un calcul prévisionnel qui sera repris au budget 2021 après validation des calculs par les services des finances publiques. Il précise bien qu'il s'agit d'une augmentation des taux et non pas une augmentation de la valeur réelle des taxes. **Concrètement, cela signifie que le calcul est fait sur les taux et que l'augmentation en euros ne sera pas importante pour chaque contribuable.**

Après délibération, le Conseil municipal donne un accord de principe pour une augmentation à 5 % du taux de la TH et à 3 % des taux de la TFB et de la TFNB selon le vote suivant :

12 POUR 2 ABSTENTIONS 1 CONTRE

5 – Projet de station service de carburants

L'interlocuteur de la Société portant le projet de station service est venu Jeudi 18 février 2021 pour une rencontre qui a eu lieu en Mairie. Étaient présents : Monsieur CHIABRANDI, Monsieur Christophe LANGLADE et Monsieur Jean-François THOMAS.

Pour résumer, Monsieur la Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le MAIL de Monsieur CHIABRANDI qui a suivi la rencontre :

« Bonjour Messieurs Thomas et Langlade, Tout d'abord, je tenais à vous remercier de l'excellent accueil que vous m'avez réservé ce jour.

Comme convenu, je vous prie de trouver en PJ quelques photos et articles concernant notre CLID Express.

De votre côté, j'attends une petite étude de marché qui servira à convaincre le groupe Gulf d'investir dans votre belle commune.

Je vous contacterai prochainement pour planifier une visite avec M. Sven Van Den Branden.

Vous en souhaitant bonne réception. Bien cordialement, »

6 – Logement communal 5 rue des écoles (T4 Ancienne école des filles)

Le changement de locataire du logement 5 rue des écoles s'est effectué Vendredi 29 Janvier 2021.

Christophe LANGLADE a rédigé l'état des lieux du sortant Vendredi à 12h00. A 16h00, Monsieur le Maire a établi l'état des lieux avec le preneur du logement. La chaudière du chauffage ne fonctionnait pas ; Jean-Pierre FOSSIER, chauffagiste, est intervenu pour la réparer. La ventilation mécanique était en panne ; elle a été remplacée par l'électricien Thierry LABRUFFE.

La commune avait des contrats pour la fourniture du gaz avec la société Antargaz. Cette société vend le gaz plus de 300 € la tonne au-dessus du tarif pratiqué par d'autres. Les contrats sont en cours de résiliation avec ANTARGAZ pour une prise en charge par REPSOL.

Le locataire précédent avait quitté le logement quelques jours avant sans laisser le chauffage et avec une ventilation à l'arrêt. Par conséquent, ce logement est très humide. Pour permettre au nouveau locataire de chauffer en attendant la pose et le remplissage de la nouvelle cuve REPSOL, la commune a fourni et payé 3 grandes bouteilles de gaz propane.

Suite à une conversation téléphonique houleuse, le nouveau locataire en demande toujours plus et pense quitter le logement...

La vitre de la porte d'entrée est cassée. Didier DELORD a établi un devis pour la remplacer. Le locataire sortant est d'accord pour régler la facture à Didier DELORD. Monsieur le Maire propose de rembourser la caution uniquement après le règlement de la facture à Didier DELORD.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord pour le remboursement de la caution à l'ancien locataire, sous réserve que la facture de réparation de la vitre soit réglée.

7 – Programme voirie 2020 de la CCAA

Les travaux de la SOGEBEA sont en cours.

Glissement de terrain RD 22 Route d'Aire :

Le Département a interdit toute circulation sur la RD 22 entre le carrefour de la route du Chemin de Lassise et le carrefour de RD 136 Route de Lembeye. Une déviation est en place par la RD 136, route de Portet, Les travaux de réfection de cette RD seront sans doute assez longs car le Département en est au stade des études.

8 - Questions diverses :

* Vente matériel agricole

Comme convenu lors de notre dernière réunion, la remorque et la bennette ont été proposées à la vente. La commission "Appels d'Offres" s'est réunie le Samedi 30 Janvier 2021 pour procéder à l'ouverture des plis.

Trois offres pour la remorque et deux offres pour la bennette ont été enregistrées.

La remorque a été vendue pour 630 € et la bennette pour 160 €.

* Drapeau 1870

Le drapeau avait été expédié pour la restauration. L'entreprise qui avait établi le devis propose maintenant de remplacer ce drapeau par un neuf. Le drapeau est revenu à la Mairie sans restauration. Nous recherchons l'adresse d'un autre atelier capable de restaurer ce drapeau.

* Fibre Optique (Rappel)

Chaque foyer a reçu un courrier les informant que le réseau fibre optique serait déployé dans notre commune. Les travaux sont prévus courant 2023.

* Sentiers de randonnées

L'organisation d'une corvée pour rétablir le sentier de « L'Estremdébat » est toujours d'actualité, Il faut rencontrer Messieurs Fabien MERLOU, Éric et Florent DELUC.

* Divers

La présence d'un campeur "sauvage" dans un bois, route d'Aire, a été signalée à Monsieur le Maire par plusieurs personnes. Certain Viellonais s'inquiètent de la présence de ce campeur. Monsieur le Maire explique qu'il a été sur place avec la gendarmerie pour rencontrer cette personne. La gendarmerie a vérifié ses papiers. Il s'agit d'un Estonien qui parle bien Français de 45 ans environ. Il a dit qu'il se déplaçait en France et en Espagne. Il est présent depuis 3 mois. Il se déplace en stop pour aller à Aire sur l'Adour. Il semble propre et prévoit de se rendre sur la cote landaise au printemps. Monsieur le Maire lui a demandé ce que l'on pouvait faire pour lui. Il a répondu qu'il n'avait besoin de rien.

L'ordre du jour et les questions diverses étant terminés, la séance est close à 22 heures 30.